



Les Verts – Réponse à la mise en consultation de la 1ère étape de la révision du plan d'affectation cantonal viticole (PAC viticole) - 2016

Madame, Monsieur,

Les Verts remercient le Conseil d'Etat de les avoir consultés au sujet de la 1ère étape de la révision du plan d'affectation cantonal viticole (PAC viticole). De manière générale, les Verts sont d'accord avec le projet préposé. Toutefois certains points, tels que la distance des constructions à la vigne, les surfaces d'assolement plantées en vignes et la délimitation des forêts à proximité de la zone viticole, ont retenu notre attention.

DISTANCE DES CONSTRUCTIONS À LA VIGNE

Les Verts rappellent qu'ils appuient la distance de 20 mètres des constructions à la vigne. Cependant ils ont constaté que, pour certaines extensions de la zone viticole, des distances de construction à la vigne à 10 mètres ont déjà été fixées dans le cadre de plans d'affectation en vigueur, en l'occurrence des plans spéciaux localisés dans la commune de Vaumarcus. Les Verts demandent donc à l'avenir **le respect strict de la distance de 20 mètres des constructions à la vigne.**

SURFACES D'ASSOLEMENT PLANTÉES EN VIGNES

Les Verts acceptent la perte d'environ 20 hectares de surfaces d'assolement à titre d'intérêt prépondérant de la vigne, pour autant que, sur les nouvelles surfaces plantées en vignes, **l'utilisation du cuivre/métal soit proscrite ou limitée à maximum 2 kg par hectare par an** (au lieu des 4 kg actuel), dans le but de répondre aux exigences de la Confédération.

En général, les Verts acceptent les sites d'extensions retenus. Ils regrettent par contre qu'à La Tène, une surface de 2,6 hectares, dont 1,1 hectare de surface déjà planté, soit implantée sur de très bonnes terres d'assolement. Ce cas particulier ne doit pas s'étendre ou se reproduire. Les Verts demandent donc que **les très bonnes terres d'assolement ne soient pas plantées en vignes.**

DÉLIMITATION DES FORÊTS À PROXIMITÉ DE LA VIGNE

Dans le chapitre 5.5, 3ème paragraphe, les Verts estiment que la phrase « *il conviendra de préciser la délimitation des forêts à proximité de la zone viticole existante* » est insuffisante. Ils demandent à ce que le texte soit modifié comme suit : « ***il faut préciser la délimitation des forêts*** [...] »

RAPPEL DE LA RÉPONSE DES VERTS À LA PRÉ-CONSULTATION

Enfin, les Verts rappellent que l'Etat doit apporter un soutien logistique aux viticulteurs pour **favoriser les pratiques culturelles ménageant au mieux l'environnement et la nature** (eaux, sol, faune). La protection de la vigne passe également par la protection des petits auxiliaires (oiseaux et petits mammifères).

Neuchâtel, le 16 juin 2016



CONTACTS

Clarence Chollet, présidente des Verts neuchâtelois

clarence.chollet@gmail.com, tél. mobile : 078 602 94 92

Josy Tamarcaz, coordinateur du groupe de travail « Agriculture » des Verts

josy.tamarcaz@bluewin.ch, tél. mobile : 079 347 47 69

Secrétariat cantonal

info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26